

**COMPTE RENDU DES ENTRETIENS
ENTRE LE COLONEL THOMAS KARREMANS
ET LE GÉNÉRAL RATKO MLADIC DES 11 ET 12 JUILLET 1995**

(source : MSF)

JUL 1995 03:44

COMCEN-DUTCHBAT

158-7154

DUTCHBAT

SREBRENICA

T NR : 206

11

TVA

0313

TVZ :

Fax / V-SAT

Vg

HONR :

ROUTINE
UNCLASSIFIED

PRIORITY
UN RESTRICTED

IMMEDIATE
UN CONFIDENTIAL

MOST IMMEDIATE
UN SECRET

EYES C

| | | |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE/TIME: | FILE REF: | STN. SERIAL NO: |
| FM : DUTCHBAT SREBRENICA | FAX/TEL : 871 130 2212 CRYPTO : 871 130 2211 V-SAT FAX : 7150 V-SAT TEL : 7151 | ROUTE NO: T |
| TO : <i>See letter</i> | FAX : TEL : | |
| INFO : | | |
| SUBJECT : <i>Meetings with Gen Mladic 11/12 July '95</i> | | TOTAL PAGES: 4 |
| INT DISTR : | | |
| DRAFTER : <i>C-1/NL UN 1-66m Dutchbat 3</i> | SIGNATURE : |  |
| RELEASING OFFICER : <i>LTC Karremans, Pd.</i> | SIGNATURE : |  |
| ACC CLK : | ROUTER : | FIX OP: CHK C |

To commanders

Commanding Officer
I(NL)UN Infbn (Dutchbat)
Compound POTOČARI
SREBRENICA
Bosnia-Herzegovina

To: - Forccommander
Lgen Janvier
ZAGREB

8339
- Commander
Bosnia-Herzegovina Command:
HQ UNPROFOR
SARAJEVO

- Commander
Sector North East
TUZLA

- Minister van Defensie
den HAAG

- C-KL Crisisstaf / OLS
den HAAG

12 July 1995

Nr: TK95114

Subject: Meetings with Gen Mladic on 11 and 12 July 1995

1. Due to time limitations I am not able to make a full report of the two meetings I have had last night with Gen Mladic of Bosnian-Serb Army. Details of the current situation in and around the compound of POTOČARI are known to you. These were explained to you by telephone. Today I witnessed a catastrophic sequence of events.

2. I have been ordered by HQ UNPROFOR SARAJEVO to enter into local negotiations with BSA forces for immediate ceasefire (see appendix). I had two meetings with Gen Mladic.

3. During the first one I have been accused of everything, what happened today, as being CO-Dutchbat. Again he demanded that there will not be any airstrikes or CAS longer. If airstrikes or CAS should occur or be continued, compound POTOČARI with Dutchbat and about 2.500 refugees in it and about 15.000 refugees in the direct vicinity of it will suffer shelling. He emphasized in most threatening way that he will use all his assets to outgun the compound.

4. He demanded a second meeting at 2330 hrs. In that meeting representative of all refugees should attend. I found one, although he is not an official representative. They are in the field. I was able to suggest my requests concerning the huma-

humanitarian aid and first needs on behalf of the refugees. He made note of all of them. He stated: There will be a ceasefire till 12 July 1000 hrs. Then he started his talk to the representative of those refugees. He demanded:

- a. All ABiH troops within the former enclave were forced to handover their weapons and free retreat.
- b. Next meeting on 12 July 1000 hrs with a representation of the refugees and the former civil and military authorities.

Gen Mladic is willing to receive and treat all wounded persons however first to accept and execute his demands. If not, then he threatened again with very specific measures: shelling.

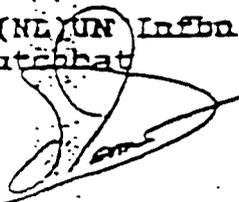
5. There are more than 15.000 people within one sqkm including the battalion in an extreme vulnerable position: the sitting duck position, not able to defend these people at all. In direct line and above the compound he deployed two guns, two tanks, three MLRS and one AA gun, all in direct sight. At this moment I am responsible for these people.

6. I am not able:

- a. to defend these people;
- b. to defend my own battalion;
- c. to find suitable representatives among the civilians because the official authorities are for certain reasons not available;
- d. to find representatives among the military authorities because they are trying to fight for a corridor to the TUZLA-area, and will not show up anyway because of purely personal reasons;
- e. manage to force ABiH troops to handover their weapons.

7. This situation is deteriorating in such way that additional measures are to be taken for both refugees and soldiers. In my opinion there is one way out: negotiations today at the highest level: UNSG, highest national authorities and both Bosnian Serb and Bosnian government.

CO-1 (NL) UN Infbn
Dutchbat


Th. J. P.
Lieutenant Colonel

PASSENGERSLIST CONVOY DUTCHBAT CCOY

| NAME | RANK | ID_NR | COY | WPN_NR | AMO | UNPF_NR | PARKN |
|---------------------|------|----------|---------|---------|-----|-----------|-------|
| 1 MATTHIJSSSEN | KAP | AC67732 | CCIE | G17696 | 32 | 17298 | S 30 |
| 2 VERSTEEG | SLD1 | AC67753 | CCIE | F61380 | 50 | 17298 | S 30 |
| 3 PETERS | SLD1 | AC67865 | CCIE | U50121 | 40 | 17298 | S 30 |
| 4 KARREMANS | LKOL | AC67867 | SSVCIE | G18082 | 50 | 17285 | S 01 |
| 5 LAAR VAN DE | SGT1 | AD67395 | SSVCIE | G05646 | 50 | 17285 | S 01 |
| 6 DUIJN VAN | ELNT | AC67808 | CCIE | G18081 | 15 | 17882 | V 107 |
| 7 LITH | SLD1 | AC67826 | CCIE | F58437 | 47 | 17882 | V 107 |
| 8 STRUIK | SLD1 | AC67827 | CCIE | F57451 | 19 | 17882 | V 107 |
| 9 BRUIJNE DE | SLD1 | AC67830 | CCIE | U128968 | 110 | 17882 | V 107 |
| 10 BIJEN | KPL1 | AD67396 | SSVCIE | U85615 | 40 | 17882 | V 107 |
| 11 FOLKERS | SLD | AD67539 | SSVCIE | G05957 | 14 | 17882 | V 107 |
| 12 NESIB MANDZIC | --- | 1386/86 | REF REP | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 13 OMER SUBASIC | --- | TZ00058L | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 14 VAHID HODZIC | --- | TZ00059L | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 15 MUJO NUKIC | --- | TZ00061L | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 16 HASAN NUHANOVIC | --- | TZ00172 | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 17 EMIR SULJAGIC | --- | TZ00173L | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 18 ADMIR JUSUPOVIC | --- | TZ00063L | INTERPR | NO WPN | -- | 17882 | V 107 |
| 19 MUHIDIN MUSIC | --- | B 34/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 20 ABDULAH PURCOVIC | --- | B 37/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 21 EMIRA SELIMOVIC | --- | B 38/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 22 SAHIN TALOVIC | --- | B 42/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 23 SCHMITZ CHR. | --- | IMP46781 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 24 O'BRIEN D. | --- | IMP46782 | MSF | NO WPN | -- | BG-024-RP | 95 |
| 25 HALILOVIC MUNIRA | --- | | REFUGEE | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 26 HALILOVIC SACIR | --- | | REFUGEE | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 27 MUHAMED MASIC | --- | B 36/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 28 OMER TALOVIC | --- | B 41/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 29 MASIC BEGAJETA | --- | CHILD>27 | | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 30 MASIC MAKBULLAH | --- | CHILD>27 | | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 31 MASIC MERSAD | --- | CHILD>27 | | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 32 RIAD TALOVIC | --- | SON >28 | | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 33 NIJAZ TALOVIC | --- | SON >28 | | NO WPN | -- | BG-086-RP | 94 |
| 34 HAYRUDIN KURTIC | --- | E 43/95 | MSF | NO WPN | -- | BG-032-RP | 95 |
| 35 IBR. IBRAHIMOVIC | --- | ID LOST | MSF | NO WPN | -- | BG-032-RP | 95 |
| 36 ALMIR RAMIC | --- | HCR02080 | UNHCR | NO WPN | -- | UNHCR106 | 07 |
| 37 FARUK MASIC | --- | HCR02087 | UNHCR | NO WPN | -- | UNHCR106 | 07 |
| 38 KINGORI | MAJ | 000760 | UNMO | NO WPN | -- | 37433 | 08 |
| 39 TETTEH | MAJ | 001013 | UNMO | NO WPN | -- | 37433 | 08 |
| 40 HAAN DE | MAJ | 001190 | UNMO | NO WPN | -- | 37433 | 08 |
| 41 HOOGEVEEN | SM | AD67415 | SSVCIE | U62181 | 30 | 17307 | V 62 |
| 42 HEGGE | KOL | AD67551 | SSVCIE | G10923 | 30 | 17307 | V 62 |
| 43 SCHOLING | KPL | AD67439 | SSVCIE | U129122 | 30 | 17270 | V 72 |
| 44 WIJS | SLD | AD67536 | SSVCIE | G11028 | 31 | 17270 | V 72 |
| 45 MARTENS | SLD1 | AC67748 | CCIE | G05221 | 20 | 17908 | C 06 |
| 46 SCHOTMAN | TLNT | AC67778 | CCIE | G17684 | 16 | 17908 | C 06 |
| 47 TIMMERMAN | SLD1 | AD67417 | SSVCIE | U115152 | 30 | 17597 | V 63 |
| 48 FOSTER | SLD | AD67529 | SSVCIE | G10789 | 30 | 17597 | V 63 |
| 49 JANSSEN | ELNT | AD67412 | SSVCIE | U54642 | 30 | 17288 | S 01 |
| 50 MEIJER | KPL | AD67432 | SSVCIE | U62747 | 30 | 17288 | S 01 |
| 51 BRAAT | SLD1 | AC67791 | CCIE | F32522 | 18 | 17317 | V 66 |
| 52 KEIZERS | SLD1 | AC67796 | CCIE | F40033 | 18 | 17317 | V 66 |
| 53 ERP VAN | SLD1 | AC67815 | CCIE | F35518 | 100 | 17317 | V 66 |
| 54 OLY | SLD1 | AC67822 | CCIE | F44249 | 12 | 17317 | V 66 |
| 55 RAGHOEBIR | SLD | AD66871 | SSVCIE | G10937 | 30 | 17317 | V 66 |
| 56 EKKEL | KPL1 | AD67423 | SSVCIE | U124292 | 30 | 17317 | V 66 |
| 57 DUUREN | SLD | AD66362 | SSVCIE | G10795 | 30 | 17930 | V 58 |
| 58 EISING | KPL1 | AD67426 | SSVCIE | U61336 | 30 | 17930 | V 58 |

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DU 12 JUILLET 1995**

(source : ONU)



Conseil de sécurité

Cinquantième année

Provisoire

3553^e séanceMercredi 12 juillet 1995, à 13 h 5
New York

JUL 14 1995

| | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------|------------------|
| <i>Président :</i> | M. Martínez Blanco | (Honduras) |
| <i>Membres :</i> | Allemagne | M. Henze |
| | Argentine | M. Cárdenas |
| | Botswana | M. Outhule |
| | Chine | M. Qin Huasun |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Albright |
| | Fédération de Russie | M. Sidorov |
| | France | M. Mérimée |
| | Indonésie | M. Wisnumurti |
| | Italie | M. Ferrarin |
| | Nigéria | M. Gambari |
| | Oman | M. Al-Khussaiby |
| | République tchèque | M. Rovensky |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir David Hannay |
| | Rwanda | M. Ubalijoro |

Ordre du jour

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

95-85682 (F)



Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 13 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Misić (Bosnie-Herzégovine) et M. Nobile (Croatie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/560, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur une révision apportée au texte du projet de résolution (S/1995/560) dans sa forme provisoire. Au paragraphe 4 du dispositif, les mots «en veillant à ce qu'ils soient sains et saufs» doivent être ajoutés à la fin du paragraphe en question.

Le premier orateur est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Misić (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la prési-

dence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter plein succès.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Graf zu Rantzau, pour son excellent travail, au cours de l'exercice par l'Allemagne de la présidence du Conseil.

La communauté internationale se trouve une fois de plus à un nouveau tournant dans la suite d'événements tragiques survenus depuis le commencement de l'agression sans frein lancée contre la Bosnie-Herzégovine. Dans les cas précédents, le choix a été de n'aller ni à gauche ni à droite, et surtout de ne pas aller en avant. De la sorte, 1 177 jours après le commencement de l'agression serbe contre la Bosnie-Herzégovine — déguisée plus tard par la formation de la cinquième colonne de Pale — nous nous trouvons confrontés à la débâcle de la politique de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, dont l'échec se traduit par 200 000 morts, plus de 1 200 000 personnes expulsées de leurs foyers, et un «nettoyage ethnique» incroyablement efficace de 70 % du territoire bosniaque. Aujourd'hui, l'acte final de ce «nettoyage ethnique» se joue à Srebrenica : l'élimination brutale de plus de 40 000 Bosniaques des territoires où cette communauté vit depuis des siècles, où ces gens sont nés et sont morts, modestement mais fièrement, sans détruire et sans cultiver la haine, mais en construisant et en chérissant la coexistence amicale entre les peuples.

Comme prélude à ce dernier coup porté à la mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et en particulier à la zone de sécurité de Srebrenica, les stratèges du régime de Pale, comme ils l'ont déjà fait à Gorazde l'année dernière, ont commencé par monter une attaque contre un village ostensiblement serbe et ont installé sur cette scène plusieurs acteurs jouant les survivants terrorisés par des prétendues forces spéciales musulmanes. Naturellement, des équipes de télévision et des journalistes se sont trouvés sur les lieux immédiatement, presque comme dans les visites touristiques les mieux organisées, pour rendre compte de tout : les ruines et l'odeur de la fumée des maisons en feu. Bien sûr, aucun des journalistes étrangers ne pouvait savoir qu'il s'agissait d'un village bosniaque que les hordes de Karadzic avait soumis au «nettoyage ethnique» au début de la guerre. Cette méthode a déjà été utilisée par Goebbels en 1939 dans la ville polonaise frontalière de Gliwice, et a servi de prétexte à l'agression contre la Pologne. Karadzic et son nouveau Goebbels ont organisé une répétition de ce scénario, avec le même succès qu'ils avaient remporté précédemment lorsqu'ils avaient fait revivre les camps de concentration nazis, les viols, les pillages, les meurtres et l'extermin-

nation des non-Serbes afin de «nettoyer» le territoire pour les camps aryennes de Milosevic et de Karadzic.

Pour ceux qui connaissent les méthodes de Karadzic, il est apparu clairement dès ce moment que Srebrenica était connaître des moments de plus grand désespoir encore, le coup final d'un siège de trois ans marqué par l'humiliation, les privations et la terreur des tirs embusqués et de l'artillerie des forces de Karadzic.

L'infâme scénario de Karadzic s'est joué sans faute tout à ce moment même. De nouveaux otages ont été pris, les postes d'observation des Nations Unies occupés par des soldats de la paix néerlandais, courageux mais mal équipés, ont été écrasés, des dizaines de civils ont été assassinés, des centaines d'autres ont été blessés dans une ville sans protection, certains alors qu'ils se trouvaient en fait à l'hôpital, devenu, comme toujours, la cible favorite de l'artillerie de Karadzic. Un ultimatum a encore une fois été envoyé à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été soumis au chantage. Le monde a été, encore une fois, la risée de ceux qui n'ont cessé d'appliquer ces méthodes atroces au cours des 40 derniers mois.

En dépit de tout cela, certains accusent même le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine de prétendues provocations et violations des résolutions de l'ONU, donnant ainsi une excuse et une justification sans fondement aux brutalités, aux atrocités et aux crimes qui ont paralysé la conscience de l'humanité, qui s'efforce sans succès de comprendre pourquoi et comment cela peut continuer ainsi, pourquoi et comment un État souverain internationalement reconnu a été privé des moyens de se défendre alors qu'en même temps, la communauté internationale refuse, sous prétexte de neutralité et d'impartialité, de le défendre.

Le moment est-il arrivé où la longue et funeste retraite face aux hordes de Karadzic s'arrêtera enfin?

Beaucoup d'occasions ont été perdues dans le passé. Celle qui se présente actuellement ne devrait à aucun prix être laissée au hasard. L'ONU ne doit plus jamais accepter de se trouver réduite à l'état d'observateur passif, ou pire encore, d'assistant obéissant du régime de Paic dans son acte final de «nettoyage ethnique». Nous sommes d'avis que l'ONU ne peut plus se permettre le luxe d'une nouvelle humiliation et d'une nouvelle dégradation de sa mission, pour laquelle le monde a envoyé sous les drapeaux de l'ONU des dizaines de milliers de ses fils et filles et a

lebens des milliards de dollars pour recevoir une paix juste et durable. L'ONU ne devrait pas accepter que de nouveaux otages deviennent un instrument de chantage entre les mains de Karadzic et de ses terroristes. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité décide non seulement si la Bosnie-Herzégovine va subir un nouveau coup et de lourdes pertes supplémentaires, mais aussi si cette organisation et la communauté internationale tout entière vont s'engager dans la voie du redressement ou accepter une nouvelle défaite, qui ne serait certainement pas la dernière et qui pendant longtemps encore aura pour effet de marginaliser l'organisation mondiale dans sa fonction la plus importante : le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Si cela devait arriver, l'organisation mondiale décevrait et rendrait amers un grand nombre de ses Membres, qui pourront reconnaître dans le sort de la Bosnie-Herzégovine la perspective funeste de leur propre sort, de l'abandon et des privations qui les attendent.

L'ONU devrait renoncer une fois pour toutes à la notion vicieuse de neutralité et d'impartialité en Bosnie-Herzégovine. Ceux qui non seulement prônent mais appliquent brutalement la politique de «nettoyage ethnique», de supériorité nationale et religieuse et d'élimination physique d'un peuple, conjuguée à la destruction des traces d'une existence séculaire et à l'expropriation de leurs terres et de tous leurs autres biens, ne doivent pas être traités de la même manière que ceux qui luttent pour l'égalité religieuse, la tolérance, la coexistence, les droits de l'homme et la liberté. Les terroristes et les terrorisés ne peuvent être traités de la même manière. Cette neutralité et cette impartialité engendrent la tendance perverse à blâmer la victime de la perversion et des crimes du boucher.

Ainsi que l'on montré les difficultés rencontrées pendant trois ans par la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, et encore maintenant à Srebrenica, cette neutralité ne rend l'assassin ni plus noble ni plus coopératif et ne garantit que le triomphe du mal.

Voilà la réalité que doit affronter la communauté internationale, qui doit décider maintenant quand et où aller. Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine préfère que l'on transforme complètement le mandat de la FORPRONU et qu'on la renforce pour qu'elle devienne une force respectable qui ne pourra être humiliée, avilie et ridiculisée par n'importe quel bandit de grands chemins. La FORPRONU doit défendre les zones de sécurité, étant donné que cette défense a notamment été utilisée comme argument en faveur du maintien de l'embargo sur les armes contre la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais informer le Conseil que le Président de la Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic, a fait aujourd'hui une déclaration à Sarajevo. Il a dit :

«Premièrement, nous exigeons que l'Organisation des Nations Unies et l'OTAN rétablissent par la force la zone de sécurité violée de Srebrenica dans les frontières qu'elle occupait avant l'attaque, c'est-à-dire en mai 1993.

Deuxièmement, s'ils ne peuvent ou ne veulent pas le faire, nous exigeons que cela soit annoncé publiquement.

Troisièmement, nous demandons également que par tous les moyens possibles, notamment par des parachutages en coopération avec le HCR, des tentes, des vivres et des médicaments soient livrés à la population expulsée en direction de la zone de sécurité et que l'évacuation des blessés soit effectuée dans la direction opposée.

Quatrièmement, s'ils ne peuvent ou ne veulent pas le faire, nous exigeons que cela soit annoncé publiquement.»

La création et la mise en activité de la force de réaction rapide représentent naturellement des éléments qui pourraient contribuer de manière cruciale à la transformation du mandat de la FORPRONU et de ses capacités en Bosnie-Herzégovine. Conjointement avec les activités de l'OTAN, cela pourrait aider à inverser la situation dans la République.

Si le choix s'avère différent et qu'il conduit à la capitulation de la FORPRONU et à l'abandon de son obligation de protéger les zones de sécurité et de garantir la distribution de fournitures humanitaires à la population — que les terroristes de Karadzic ont bloquée dans tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine —, mon gouvernement demandera un accord clair destiné à préciser tous les droits et obligations pendant la période de transition, ce qui nous permettra d'adoucir les conséquences des échecs de la communauté internationale dans notre pays.

Il est évident que les objectifs principaux des terroristes de Karadzic consistent à rendre la FORPRONU impuissante, à prévenir le déploiement de la force de réaction rapide et toute action de sa part destinée à consolider la situation, et encore une fois provoquer une crise au sein des institutions de la communauté internationale, y compris le Groupe de contact sur la Bosnie.

En attaquant Srebrenica et en menaçant maintenant Zepa, le général préféré de Karadzic et de Milosevic lorsqu'il s'agit de faire leurs mauvais coups dans d'autres pays, Ratko Mladic, continue de réaliser leur principal objectif, à savoir l'élimination du plan du Groupe de contact et le renforcement de leur propre position en vue de la légalisation du fait accompli. La communauté internationale est placée devant une alternative en Bosnie-Herzégovine, bien que la capitulation devant le terrorisme ne soit pas un choix acceptable pour quiconque entend agir de manière responsable ou avec dignité.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine n'a pas le privilège du choix. Cela doit peser dans la balance pour l'adoption du projet de résolution d'aujourd'hui et pour toutes les décisions futures sur la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Croatie.

M. Nobile (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je vous souhaite également la meilleure des chances dans vos entreprises.

Le Gouvernement croate est extrêmement préoccupé des derniers événements survenus dans les six zones de sécurité déclarées par le Conseil de sécurité en Bosnie-Herzégovine et il est aussi profondément troublé par l'évolution de la situation à Srebrenica. La décision des dirigeants serbes de Bosnie, avec l'aide des autorités de Belgrade, de reprendre leurs avances dans les zones de sécurité, et l'absence d'une réaction appropriée de la part de la communauté internationale, posent un risque grave pour la Croatie et pour la Fédération croate de Bosnie.

L'exode probable de dizaines de milliers — peut-être même de centaines de milliers — de réfugiés musulmans bosniaques, de Srebrenica et d'autres zones de sécurité créerait de graves difficultés pour le maintien de l'équilibre politique et économique précaire dans le territoire déjà appauvri de la Fédération. La République de Croatie, qui accueille déjà près de 200 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine — c'est-à-dire plus qu'aucun autre État Membre — et où une personne sur 11 est une personne déplacée ou un réfugié, est également extrêmement préoccupée.

supée par sa capacité de prendre en charge de nouveaux réfugiés de Bosnie-Herzégovine.

La Croatie est de ce fait particulièrement préoccupée par la situation dans la zone de sécurité de Bihać, qui abrite plus de 50 000 personnes. La République de Croatie considérerait le déplacement de cette population comme une menace grave à sa sécurité intérieure, et par ce fait même à ses citoyens, et pourrait être poussée à prendre des mesures pour préserver le statut de zone de sécurité de Bihać, si jamais ce statut était compromis.

Le Gouvernement et les citoyens de Croatie auront aussi très certainement à tirer de nouvelles conclusions en ce qui concerne les événements survenus à Srebrenica et l'absence de réponse de la part de la communauté internationale au regard du mandat des Nations Unies en Croatie et à la capacité et à la volonté de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) de réaliser ses objectifs, en particulier le contrôle des frontières internationales pertinentes de la Croatie.

Le Gouvernement croate est entièrement d'avis que les derniers événements survenus en Bosnie-Herzégovine découlent également du fait que la communauté internationale a fait semblant de ne pas voir la sérieuse recrudescence de l'interférence de la Serbie dans les territoires occupés de Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Ce nouveau développement doit être examiné avec le plus grand sérieux et de toute urgence afin d'éviter l'échec tragique du processus de paix dans la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Croatie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été révisé oralement. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Mérimée (France) : L'action engagée par les Serbes de Bosnie contre Srebrenica marque à notre avis le

début d'une phase nouvelle et particulièrement grave. Nous avons en effet franchi un pas dans l'escalade, et un pas cette fois-ci de nature différente.

Nous étions jusqu'ici confrontés aux violations incessantes du statut des zones de sécurité et nous n'avions encore jamais eu à faire face à la volonté délibérée des Serbes de Bosnie d'occuper par la force une zone de sécurité. C'est ce que viennent de faire les troupes du général Mladic.

Mon gouvernement souhaite vivement que le Conseil de sécurité adopte le projet de résolution qui est soumis au vote, car il considère que la communauté internationale ne peut en aucun cas admettre la mise en cause du statut des enclaves. C'est pour cette raison que le texte de la résolution demande au Secrétaire général de prendre toutes les dispositions pour obtenir le retrait des forces des Serbes de Bosnie de Srebrenica et le retour des populations.

En appuyant cette demande, la France n'impose pas de recourir à tels moyens plutôt qu'à tels autres. Nous disons simplement que nous sommes prêts, si les autorités militaires et civiles et les forces des Nations Unies l'estiment possible, à mettre une force à la disposition de telles opérations qu'elles considéreraient comme utiles et réalisables.

Nous nous rangerons donc à leur avis. Nous considérons en effet que ce n'est pas au Conseil de sécurité de régler dans le détail la façon dont doivent être réalisés les objectifs qu'il a fixés dans le texte de la résolution que j'espère que nous allons adopter. Je souligne à cet égard que le sort des populations civiles et celui des troupes de la FORPRONU sont aussi à nos yeux des préoccupations primordiales.

Il faut aussi penser à l'avenir, et l'avenir est lourd de menaces. Des indices nous font croire que les Serbes de Bosnie n'ont pas l'intention de s'arrêter à Srebrenica et que Zepa pourrait être la prochaine enclave sur leur liste. Si tel devait être le cas, il est très clair qu'une situation nouvelle et très dangereuse serait créée. Nous devrions alors en tirer toutes les conséquences.

Pour l'instant, mon gouvernement ne renonce à aucun des objectifs qui sont les siens, parmi lesquels, je le rappelle, figure au premier plan que soient ouverts les accès à Sarajevo dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il prendra toute initiative appropriée en ce sens.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie est scandalisée et consternée d'apprendre que Srebrenica a été violée par les forces serbes de Bosnie. A notre avis, cet événement est un point tournant important dans la crise en Bosnie. C'est une violation flagrante de l'Accord du 18 avril 1993, qui cause de graves souffrances à la population civile déjà éprouvée et humiliée de façon inacceptable. La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et le rôle de rétablissement de la paix et d'assistance humanitaire dont elle tente de s'acquitter avec dévouement en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi hier, dans notre parlement, Mme Susanna Agnelli, Ministre des affaires étrangères d'Italie, a condamné fermement l'offensive des Serbes de Bosnie.

En cette période difficile, je souhaite exprimer la pleine solidarité de mon gouvernement avec les forces de la FORPRONU, en particulier avec les soldats néerlandais courageux qui oeuvrent dans le territoire de Srebrenica, partageant les dures épreuves de la population civile qu'ils protègent et affrontant des forces qui disposent d'une écrasante supériorité. Ils s'acquittent de leur mission en des conditions psychologiques particulièrement inquiétantes, étant donné que bon nombre de leurs camarades sont encore tenus en otages par les Serbes de Bosnie.

Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité ne peut rester passif. Il doit envoyer un signal clair et ferme aux parties bosniaques, notamment aux Serbes de Bosnie. Le projet de résolution d'aujourd'hui, que nous soutenons et parrainons, est un pas dans cette direction et vise à encourager la présence de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, car nous restons convaincus qu'elle est indispensable tant pour les secours humanitaires que pour la promotion des négociations de paix. Le projet de résolution prie le Secrétaire général d'utiliser de toutes les ressources à sa disposition pour rétablir le statut de la zone de sécurité de Srebrenica. Nous espérons vivement que cet objectif sera réalisé par des moyens pacifiques, notamment la négociation et la persuasion.

Enfin, je souhaite souligner que le projet de résolution d'aujourd'hui réaffirme qu'il importe de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique d'ensemble de la crise bosniaque. Nous restons convaincus que la seule solution possible est une solution politique et que toute tentative de régler le conflit par des moyens militaires ne fera que prolonger ce conflit et qu'exacerber les souffrances de la population civile. Dans cette perspective, il est essentiel que les Serbes de Bosnie acceptent le plan de paix du Groupe de contact en tant que point de départ.

Nous espérons que la communauté internationale pourra accroître ses moyens de persuasion en exerçant des pressions et en faisant des efforts dans cette direction.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je voudrais d'abord exprimer notre sincère reconnaissance aux auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes particulièrement encouragés de voir que le Conseil a pu répondre à temps et rapidement aux événements tragiques de Srebrenica. L'Indonésie suit avec une extrême inquiétude l'agression et l'occupation de Srebrenica par les Serbes de Bosnie, qui ont prélevé un lourd tribut en vies humaines et posé un défi direct à la volonté de la communauté internationale.

Le conflit en Bosnie-Herzégovine a été marqué par divers actes condamnables de la part des Serbes de Bosnie. La délégation indonésienne a toujours condamné énergiquement les actes commis par les Serbes de Bosnie : le bombardement des zones de sécurité et de centres de population, les périodes de tirs isolés contre des civils, l'obstruction des efforts de secours humanitaires et la pratique du « nettoyage ethnique », notamment les déplacements de populations par la force, les exécutions sommaires et la destruction de foyers, d'institutions culturelles et de lieux de culte. Dans certains cas, la nature de leurs actes était toutefois d'une telle ampleur qu'elle marquait une escalade qualitative.

Ma délégation pense que la question dont nous sommes saisis aujourd'hui marque une telle escalade. Par contraste frappant avec ses actes précédents, l'armée serbe de Bosnie est allée au-delà des bombardements et de l'encercllement des zones de sécurité : elle se livre désormais, de façon flagrante, à une attaque et à une occupation de la zone de sécurité de Srebrenica en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité. Cela est également en violation flagrante de l'Accord du 18 avril 1993 sur la démilitarisation de Srebrenica conclu par le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine et la partie des Serbes de Bosnie. En outre, cela montre que les Serbes de Bosnie continuent de croire à la logique de la guerre et de rejeter avec mépris tous les efforts visant à trouver une solution pacifique d'ensemble au conflit. À cet égard, ma délégation salue vivement les membres de la FORPRONU qui se trouvent dans la zone de sécurité de Srebrenica pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve pour défendre les zones de sécurité tandis qu'ils affrontaient l'armée des Serbes de Bosnie, qui est une force militaire beaucoup plus importante que la leur.

Tout conflit militaire entraîne inévitablement des souffrances et des privations indicibles pour la population civile, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et handicapées. Le conflit de Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception à la règle. Le sort de la population civile en Bosnie-Herzégovine a particulièrement préoccupé ma délégation. Nous avons engagé systématiquement la partie serbe de Bosnie à cesser ses activités d'obstruction aux secours humanitaires et à mettre fin à l'interruption des services essentiels du peuple assiégé de Bosnie-Herzégovine. Voilà pourquoi nous sommes gravement inquiets par la masse de réfugiés qui sont forcés de fuir Srebrenica à la suite de l'agression des Serbes de Bosnie. Cela a non seulement aggravé le sort d'un peuple qui souffre déjà beaucoup, mais également rappelé de façon tragique que les Serbes de Bosnie tentent par la force de modifier la composition ethnique de la population. La communauté internationale doit condamner sans réserves ces violations du droit humanitaire international.

Tout récemment encore, la partie des Serbes de Bosnie a montré qu'elle méprisait les normes et pratiques acceptées du comportement international en prenant en otages des membres de la FORPRONU. Le Conseil de sécurité a réagi à cet acte, notamment en autorisant le renforcement de la FORPRONU par une force de réaction rapide. Aujourd'hui nous assistons à de nouvelles détentions du personnel de la FORPRONU par les Serbes de Bosnie. La délégation indonésienne est extrêmement inquiète devant la toute récente détention de personnel néerlandais de la FORPRONU par la partie des Serbes de Bosnie et estime absolument condamnable la menace posée à la vie de ces membres du personnel au cas où il y aurait de nouvelles frappes aériennes. Cet événement pose nettement un défi immédiat à la force de réaction rapide nouvellement créée de la FORPRONU.

Ma délégation est heureuse de constater que nombre de nos préoccupations ont été reprises dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le projet exige clairement que les forces des Serbes de Bosnie cessent immédiatement leur offensive et se retirent sur-le-champ de la zone de sécurité de Srebrenica. L'engagement du Conseil de sécurité à la défense des zones de sécurité a été clairement défini dans un certain nombre de ses résolutions, en particulier dans la résolution 836 (1993). En conséquence, l'une des principales fonctions de la FORPRONU est de protéger les zones de sécurité contre les attaques armées ou tous les autres actes hostiles. De toute évidence, les derniers événements à Srebrenica exigent une réponse résolue de la communauté internationale.

À cet égard, la délégation indonésienne souhaite en particulier mettre en exergue la demande faite au Secrétaire général d'user de toutes les ressources à sa disposition pour restaurer, en conformité avec le mandat de la FORPRONU, le statut de la zone de sécurité de Srebrenica qui est défini par l'Accord du 18 avril 1993. La communauté internationale ne saurait accepter comme un fait accompli la situation qui est la conséquence de l'agression des Serbes de Bosnie. Ils doivent, de plus, être amenés à reconnaître que cette position s'applique à toutes les zones de sécurité en République de Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale ne saurait non plus accepter l'attaque ni la détention de membres de la FORPRONU par les Serbes de Bosnie. Voilà pourquoi ma délégation soutient pleinement l'exigence émise dans le projet de résolution, à savoir que les forces des Serbes de Bosnie libèrent immédiatement et inconditionnellement tous les membres de la FORPRONU qu'elles gardent en détention.

Nous considérons tout aussi importante l'exigence que toutes les parties garantissent au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres organismes internationaux d'aide humanitaire le libre accès à la zone de sécurité de Srebrenica afin d'alléger les souffrances de la population civile.

Le projet de résolution montre que la communauté internationale reste résolument ferme alors que les Serbes de Bosnie continuent de défier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par ailleurs, il souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique d'ensemble du conflit. La délégation indonésienne votera donc pour le projet de résolution.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est très reconnaissante au Groupe de contact d'avoir initié ce projet de résolution.

Il y a près de trois ans que la République de Bosnie-Herzégovine a déclaré son indépendance et s'est jointe à l'Organisation des Nations Unies, en mai 1992. Mais depuis lors, l'agression des Serbes de Bosnie s'est poursuivie; en fait, elle s'est accrue jour après jour. Il ne fait pas de doute que l'agression serbe et son occupation de plusieurs parties de la République de Bosnie-Herzégovine doivent être considérées non seulement comme une atteinte à la souveraineté de cet État, mais également comme une violation sans précédent de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des règles communautaires les plus élémentaires, ce qui constitue, à son tour, un défi à la volonté de la communauté internationale.

Une nouvelle fois, notre conseil se réunit pour discuter d'une autre agression serbe. Ce n'est pas une politique nouvelle pour les Serbes de Bosnie que de tuer des civils, de procéder au révoltant «nettoyage ethnique» et de mettre en danger la vie de nombreux éléments des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Il reste que la dernière attaque sur la zone de sécurité de Srebrenica constitue un nouveau tournant dans les événements et un incident sans précédent qui porte atteinte au statut des zones de sécurité. Cette dernière agression pourrait sans aucun doute conduire à une nouvelle aggravation de la situation, à moins que le Conseil de sécurité ne prenne certaines mesures décisives pour l'en empêcher. L'incapacité de la communauté internationale de faire face à l'agression serbe a entraîné — et continuera d'entraîner — d'autres attaques de la part de ce groupe.

De ce fait, nous estimons que la communauté internationale devrait démontrer qu'elle n'est pas prête à accepter ces violations, en particulier celles visant les zones de sécurité et leurs habitants ainsi que les forces de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, nous lançons un appel aux Nations Unies pour qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour rétablir la situation qui prévalait à Srebrenica avant les attaques serbes, de façon à renforcer la sécurité de ces zones de sécurité, dans le cadre de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, qui a un droit souverain sur la totalité de ses territoires.

Mon pays, Oman, considère le dialogue et la négociation pacifique comme le meilleur moyen de résoudre les conflits dans le monde. Forts de cette conviction, nous appuyons tous les efforts du Groupe de contact en vue d'aboutir à un règlement pacifique du conflit. Alors que toutes les parties en Bosnie ont fait preuve d'engagement en faveur de l'option de paix et déclarent leur acceptation du règlement territorial du plan du Groupe de contact, nous avons par contre constaté un rejet de cette initiative de paix par les Serbes de Bosnie. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a lancé une frappe aérienne sur les positions des forces serbes de Bosnie dans ces secteurs, mais malheureusement, cela a eu lieu trop tard et n'a pas empêché ce groupe de poursuivre ses plans de «nettoyage ethnique» des zones et d'expulser toutes les personnes n'appartenant pas à une certaine ethnie. La dernière attaque sur les zones de sécurité de Srebrenica est un autre argument en faveur de l'appel, soutenu par Oman et de nombreux autres pays, de permettre au Gouvernement bosniaque de disposer de tous les moyens pour se défendre, conformément au droit proclamé par l'Article 51 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous estimons que le déséquilibre des forces dans la région a conduit les Serbes de Bosnie à tirer avantage de cette situation. C'est pour cette raison que nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il reexamine l'embargo sur les armes injustifié imposé à l'encontre de la République de Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le peuple de Bosnie a démontré son engagement à l'égard de la paix et son désir de coexister avec ses voisins.

En attendant d'accorder à la République de Bosnie-Herzégovine le plein droit à la légitime défense, nous pensons qu'il est impératif pour les Nations Unies et le Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités et de protéger le peuple de Bosnie-Herzégovine. Oman condamne cette dernière offensive des Serbes de Bosnie sur Srebrenica et appelle la communauté internationale, en particulier l'OTAN, à prendre toutes les mesures afin d'assurer le retrait immédiat et inconditionnel des forces serbes de la zone de sécurité et le retour de toutes les personnes ayant fui la zone. Nous demandons également au Conseil de sécurité et aux Nations Unies de méditer les leçons passées, d'être prêts à faire face à tout autre incident de cette nature et de ne pas prendre pour argent comptant la bonne foi des Serbes de Bosnie. Nous pensons que cela est essentiel si les Nations Unies veulent empêcher des incidents comme ceux que nous avons connus jusqu'à présent, et ainsi protéger la vie des forces de maintien de la paix des Nations Unies et assurer la protection des zones de sécurité, dans le cadre du mandat déjà existant. Nous condamnons également les actions accrues des Serbes de Bosnie ayant entraîné un autre déploiement d'armes lourdes et le bombardement aveugle de Zepa et Gorazde.

Sachant que ce projet de résolution dont nous sommes saisis ne modifie en rien le mandat existant accordé à l'ONU et n'entame en aucune manière l'autorité qu'a déjà le Secrétaire général pour prendre des mesures qu'il juge appropriées face à la situation, nous voterons en sa faveur.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*)
Lors de l'adoption de la résolution 998 (1995) relative à la création de la force de réaction rapide, ma délégation avait attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que, contrairement à la demande du Secrétaire général dans son rapport figurant au document S/1995/444, nous n'avions pas réussi à clarifier et énoncer clairement le mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine. En outre, en appuyant la résolution 998 (1995), ma délégation a indiqué qu'afin de permettre à la force de réaction rapide de renforcer la capacité de la FORPRONU à s'acquitter de ses tâches, il était nécessaire d'avoir un cessez-le-feu, une cessation des hostilités, une

coopération des deux parties et une intensification du processus politique conduisant à un règlement politique acceptable du conflit en Bosnie-Herzégovine.

Il n'y a aujourd'hui en Bosnie ni paix à maintenir ni volonté politique à imposer. C'est là que réside le dilemme de l'implication continue des Nations Unies dans la situation en Bosnie-Herzégovine. La chute de la zone de sécurité de Srebrenica ne fait qu'ajouter à ce dilemme et renforce ce que nous savons déjà tous, à savoir que les « zones de sécurité » sont devenues hélas une erreur d'appellation. En outre, la détention de soldats hollandais par les Serbes de Bosnie signifie que l'histoire se répète, en l'espace d'un court laps de temps et avec des tragiques conséquences pour la population civile. Cela souligne davantage l'impuissance des Nations Unies dans les circonstances actuelles à protéger leur propre personnel, — sans parler des civils innocents.

Face aux actes d'extrême provocation des Serbes de Bosnie, la tendance de l'Organisation des Nations Unies a malheureusement été de faire trop peu et souvent trop tard.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis se propose d'inverser la dernière des débâcles qu'a connues la communauté internationale dans sa tentative de faire face à un agresseur résolu et bien organisé. Il reste à savoir si le projet de résolution contient des éléments suffisamment fermes et une volonté politique suffisamment réaffirmée pour convaincre enfin l'agresseur que nous sommes tous décidés à imposer des limites.

Il ne faut certes pas que ce dernier acte d'agression par les Serbes de Bosnie soit rendu légitime par suite de l'inaction ou d'une action trop faible de la communauté internationale.

Dans l'intervalle toutefois, ma délégation voudrait souligner qu'il est nécessaire que l'on déploie rapidement la force de réaction rapide et insiste aussi sur la nécessité de répondre de façon urgente et appropriée aux besoins humanitaires des dizaines de milliers de personnes qui ont rejoint les rangs malheureux des personnes déplacées et des réfugiés.

Pour la millième fois, nous demandons également que l'on redouble d'efforts diplomatiques pour trouver une solution politique à ce conflit tragique. Il nous semble maintenant que c'est le seul espoir qui reste à la communauté internationale.

Enfin, en appuyant le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, ma délégation voudrait rendre hommage au personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et notamment aux troupes qui ont été déployées à Srebrenica, pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour la cause de la paix. Nous espérons sincèrement que ces sacrifices n'auront pas été vains.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de la Fédération de Russie votera en faveur du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par un groupe d'auteurs. Sa teneur reflète notre grave préoccupation devant l'escalade qu'a connue ces derniers jours le conflit bosniaque. La violation de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, les activités militaires menées antérieurement par les forces gouvernementales et les ripostes brutales des Serbes de Bosnie ont conduit à ce résultat inévitable. La logique de la force triomphe, causant de nouvelles souffrances à la population civile, de nouvelles victimes et des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés. C'est précisément ce scénario que suit la situation à Srebrenica.

Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, la Russie condamne résolument les actions de l'armée serbe bosniaque à Srebrenica, en violation des décisions du Conseil de sécurité relatives aux zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous jugeons absolument inacceptable toute agression contre la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et toute prise d'otages parmi les soldats de la paix, et nous exigeons leur libération immédiate. Nous souscrivons à la nécessité de rétablir le statut démilitarisé de la zone de sécurité de Srebrenica, qui a été violé également par l'autre partie au conflit.

Cette tâche revêt naturellement un caractère extrêmement complexe et doit être menée à bien de façon responsable. Il y a lieu de constater une fois de plus que l'utilisation de la force aérienne n'est pas une solution. Nous ne voyons pas non plus de solution dans le retrait des forces des Nations Unies de la Bosnie, pas plus que dans une intensification de la pression exercée par la force, ce qui aurait des conséquences négatives graves. Nous sommes plutôt d'avis qu'il convient d'assurer le fonctionnement sûr et efficace de la FORPRONU.

Nous remarquons que le projet de résolution prie le Secrétaire général d'user toutes les ressources à sa disposition pour rétablir, en conformité avec le mandat de la FORPRONU, le statut de la zone de sécurité de Srebrenica

qui est défini par l'Accord du 13 avril 1993. Il est manifeste que cette disposition exclut la possibilité d'un recours à la force, qui sortirait du cadre du mandat actuel de l'opération de maintien de la paix.

Il est extrêmement important que tout effort entrepris pour restaurer le statut de la zone de sécurité n'enfreigne en rien le caractère de neutralité de la FORPRONU et soit pleinement conforme aux procédures actuelles de prise de décisions et des règles d'engagement des opérations. Nous réaffirmons que les forces de l'ONU ne peuvent pas et ne doivent pas mener des actions qui en feraient une partie au conflit. Cela menacerait non seulement l'avenir de l'opération en Bosnie-Herzégovine, mais toutes les activités de l'ONU en matière de maintien de la paix.

La leçon à tirer de Srebrenica réside à notre avis dans le fait que le Conseil doit absolument aborder enfin de front le problème de la conception même des zones de sécurité et les modalités de leur création. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général exprimé dans son rapport du 30 mai 1995 (S/1995/444) selon lequel les agressions non provoquées lancées à partir des zones de sécurité sont incompatibles avec cette conception globale. Ces actes suscitent une riposte disproportionnée des Serbes de Bosnie, à la suite de quoi le Conseil de sécurité se trouve à chaque fois aux prises avec des foyers d'incendie sans cesse renouvelés.

Nous souscrivons à la conclusion du Secrétaire général que le seul moyen efficace de rendre les zones de sécurité vraiment sûres consiste à définir un régime acceptable pour les deux parties et à encourager le respect mutuel des arrangements auxquels les parties ont souscrit. Il est évident que le recours à la force n'y contribue pas. Il est plus que temps de procéder à une démilitarisation mutuellement acceptable des zones de sécurité, ainsi que le demande la résolution 998 (1995). Nous voudrions espérer que le Conseil de sécurité pourra enfin adopter la décision qui s'impose et qui permettrait d'éviter que de semblables crises ne se reproduisent autour des zones de sécurité.

Les événements survenus dans la région de Srebrenica sont extrêmement inquiétants, mais ils ne doivent pas occulter la situation d'ensemble en Bosnie-Herzégovine. Les tendances actuelles de son évolution suscitent une préoccupation extrême dans la mesure où se dessine de plus en plus nettement la menace d'un glissement dans la voie des solutions militaires. C'est pourquoi nous considérons qu'il est extrêmement important que le projet de résolution souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour parvenir

à un règlement pacifique d'ensemble et que toute tentative de solution du conflit dans la République de Bosnie-Herzégovine par des moyens militaires est inacceptable.

Nous continuons de considérer que la seule solution est un règlement politique, si difficile soit-il, sur la base des propositions du Groupe de contact, dont les possibilités sont loin d'être épuisées.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/560, dont la version provisoire a été révisée oralement.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 1004 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La communauté internationale, y compris tous les membres du Conseil, a été forcée de s'occuper d'une agression brutale et de crimes de guerre en ex-Yougoslavie depuis maintenant plusieurs années. La résolution que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui condamne à juste titre l'action offensive menée par les forces serbes de Bosnie contre la zone de sécurité de Srebrenica et contre le personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). L'exode subséquent de dizaines de milliers de personnes déplacées dans le nord vers Potocari est la responsabilité entière des dirigeants de Pale. Le traitement impudent infligé aux casques bleus hollandais par les Serbes de Bosnie est révoltant. Ces actions tombent de toute évidence sous la juridiction du Tribunal des crimes de guerre en ex-Yougoslavie. Les dirigeants de Pale devraient comprendre que l'agression qu'ils ont menée contre Srebrenica et toute nouvelle attaque contre d'autres zones de sécurité, en particulier Zepa et Gorazde, l'isolent encore davantage de la communauté mondiale et d'un règlement en Bosnie.

Il nous faut immédiatement nous occuper de la crise humanitaire dans la région de Srebrenica. Les Serbes de Bosnie doivent se plier à la volonté du Conseil, qui a demandé que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres institutions humanitaires internationales aient un accès sans réserve à la région. Mon gouvernement aidera des nouvelles victimes de l'agression des Serbes de Bosnie, et nous encourageons d'autres gouvernements à collaborer avec les Nations Unies pour répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui, on parle beaucoup d'échecs : échec de la FORPRONU, du Conseil de sécurité, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la force de réaction rapide, et de nos gouvernements respectifs. Nous avons tous été profondément blessés ces derniers jours, mais ce sont les Serbes de Bosnie qui n'ont pas réussi, eux, à observer les principes les plus fondamentaux du droit international et à satisfaire les demandes juridiquement contraignantes du Conseil.

Ces derniers jours, les Serbes de Bosnie ont attaqué au cœur même cette institution et ont encore apporté la mort et la souffrance à des dizaines de milliers de citoyens de Bosnie. Alors que, sur le terrain, la milice de Pale poursuit son avance, ses dirigeants procèdent à un mouvement de retraite par rapport à tout ce que nous représentons en tant qu'organe international qui soutient sans réserve la paix et la sécurité au titre de la primauté du droit.

Tout en condamnant le mépris des Serbes de Pale pour la communauté internationale, nous devons reconnaître certaines lacunes dans nos efforts. La résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui, dont nous sommes les auteurs, doit être le début d'une action déterminée et crédible de la part de cet organe, dans nos capitales respectives et sur le terrain en Bosnie.

Manifestement, nous préférons tous les moyens pacifiques, mais lorsque la force brutale est utilisée, le Secrétaire général doit avoir le droit de faire usage des ressources dont il dispose, en consultation avec les pays qui fournissent des contingents, conformément à cette résolution, de façon à utiliser nos ressources de la façon la plus efficace possible pour satisfaire les besoins humanitaires d'un grand nombre de citoyens bosniaques désespérés et pour réaliser une paix durable. Pour aider à réaliser ces objectifs, mon gouvernement croit fermement que la FORPRONU doit rester en Bosnie, avec le soutien de la force de réaction rapide.

Les Nations Unies ont apporté des contributions significatives au bien-être du peuple de Bosnie. La FORPRONU a une mission difficile qui oblige à prendre des décisions délicates dans des conditions souvent intolérables. Les dirigeants de la FORPRONU devront prendre des décisions encore plus difficiles dans les jours qui viennent. Mon gouvernement croit que le rôle de l'OTAN, où nous avons engagé des ressources substantielles, sera vital dans ces décisions en appui à la FORPRONU. Aussi appuyons-nous le déploiement massif et rapide de la force de réaction rapide, et sommes-nous prêts à fournir le pont aérien nécessaire et d'autres types de soutien logistique à cette fin. Des déclarations récentes de nombre de nos dirigeants tendant à faire de la force de réaction rapide un instrument efficace pour appuyer la FORPRONU devraient maintenant être mises en oeuvre.

En terminant, je saisis l'occasion pour féliciter le contingent hollandais qui était auparavant basé à Srebrenica. Les casques bleus hollandais ont établi une norme en matière de courage et de dévouement envers les civils en Bosnie, et on s'en souviendra longtemps.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) :
Comme les autres membres du Conseil de sécurité, l'Allemagne condamne l'offensive des forces serbes de Bosnie contre la zone de sécurité des Nations Unies de Srebrenica. Cette offensive constitue une violation flagrante de toutes les résolutions pertinentes adoptées par ce conseil. Avec les autres auteurs, nous appuyons la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil. Elle exige la fin immédiate de l'offensive et le retrait de toutes les forces serbes bosniaques de la zone de sécurité.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la catastrophe humanitaire imminente causée par l'offensive serbe bosniaque. Après avoir été coupée pendant des mois des livraisons d'aide humanitaire en raison du blocus de la zone de sécurité, une bonne partie de la population de Srebrenica se retrouve maintenant privée de toit, de vivres et d'eau. Nous nous félicitons des initiatives des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en vue de porter secours aux victimes de l'offensive des Serbes de Bosnie, et nous les appuyons; nous demandons également un accès libre et sans obstacle à la zone. Le cessez-le-feu apparemment conclu autour de Srebrenica devrait rendre cela possible. Cependant, nous ne devons pas nous faire d'illusions : ce dont nous sommes témoins dans la région de Srebrenica est encore un cas de «nettoyage ethnique», que nous condamnons énergiquement.

Au nom de mon gouvernement, j'aimerais rendre un hommage spécial au contingent hollandais de la FORPRONU. Les soldats hollandais ont fait preuve d'un grand courage en s'acquittant de leur devoir. Ils ont agi d'une manière exemplaire pour soulager les souffrances de la population civile. Des soldats hollandais ont été pris en otages. Nous condamnons cet acte méprisable, qui est totalement contraire à l'éthique militaire. Nous exigeons la libération immédiate et sans condition de tous les otages.

Nous sommes préoccupés au plus haut point en apprenant que la zone de sécurité des Nations Unies de Zepa pourrait subir une offensive des forces serbes de Bosnie, de la même façon que Srebrenica. Nous demandons instamment que la partie serbe de Bosnie renonce à tout nouvel acte d'agression contre les zones de sécurité des Nations Unies.

Les Serbes de Bosnie et ceux qui les appuient doivent savoir que le mépris de la volonté de la communauté internationale coûte cher. Ce comportement les éloigne de la communauté des nations civilisées. Les mesures politiques et économiques doivent être maintenues et le seront.

M. Plumbly (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Les actes des Serbes de Bosnie au cours des derniers jours dans la zone de Srebrenica sont les derniers en date d'une longue liste de cas où ils n'ont pas su se montrer fidèles envers la communauté internationale. Leurs actions — tant leurs attaques contre les populations civiles de Srebrenica que l'intimidation et la violence contre les casques bleus des Nations Unies sur le terrain — sont totalement inacceptables. En adoptant cette résolution, dont mon gouvernement est parmi l'un des coauteurs, le Conseil a condamné clairement ces actions dans les termes les plus énergiques.

Srebrenica a été la première zone de sécurité à être créée, précisément pour assurer la protection de la population civile par la présence des casques bleus des Nations Unies, sur la base de l'accord d'avril 1993 relatif à un cessez-le-feu complet dans la zone de Srebrenica et à sa démilitarisation. Mon gouvernement regrette amèrement que dès le début, les forces serbes de Bosnie aient violé le cessez-le-feu à plusieurs reprises. Nous déplorons également que la démilitarisation de Srebrenica n'ait pas été réalisée par le Gouvernement de Bosnie. Il doit cependant être clair qu'aucune des excuses avancées par les autorités serbes de Bosnie ne sauraient justifier leurs actions récentes.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier aux membres néerlandais de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) à Srebrenica pour la bravoure avec laquelle ils ont affronté les attaques menées par les forces des Serbes de Bosnie qui étaient largement supérieures en nombre. Toutes les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies sont inacceptables. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement néerlandais, ainsi qu'à la famille du soldat néerlandais qui a fait le sacrifice de sa vie.

Nous devons faire face à une crise humanitaire immédiate à Srebrenica. Une large partie de la population avait déjà été déplacée des zones environnantes à la suite des attaques menées par les Serbes de Bosnie. Il est essentiel que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) puisse avoir immédiatement accès à cette zone pour répondre aux besoins essentiels de ces personnes et pour faciliter le départ de ceux qui désirent partir. Mon gouvernement a déjà offert d'aider le HCR, et nous comptons que la communauté internationale jouera le rôle qui lui revient pour régler cette crise humanitaire. Nous espérons également que les parties apporteront toute leur coopération.

Le Conseil a maintenant demandé au Secrétaire général d'user de toutes les ressources à sa disposition pour établir le statut de la zone de sécurité de Srebrenica qui est défini par l'Accord du 18 avril 1993. C'est par la démilitarisation de la zone que la population civile qui le souhaite pourra rester sans crainte. Le Conseil a réaffirmé cet objectif. Nous espérons que la FORPRONU, en conformité avec son mandat, pourra amener les parties à reconnaître une fois de plus que l'application intégrale de l'accord d'avril 1993 est la meilleure façon d'aller de l'avant.

Nous exigeons que les forces serbes de Bosnie, qui prétendent respecter les soldats qui accomplissent leur mission, libèrent immédiatement et inconditionnellement tous les membres de la FORPRONU qu'elles gardent en détention, coopèrent pleinement avec la FORPRONU et garantissent le libre accès à la zone permettant le ravitaillement du contingent néerlandais pour qu'il s'acquitte de son mandat.

Nous avons fixé des priorités immédiates. Mais nous devons également envisager les incidences plus larges des derniers événements. Mon gouvernement soutient fermement les efforts des Coprésidents pour trouver une solution négociée au conflit en Bosnie, et en particulier les efforts de M. Bildt avec ceux qui, dans la région, ont un rôle à

er pour aider les efforts des Nations Unies visant à
pour le statut de la zone de sécurité de Srebrenica.

Il est essentiel que les parties montrent leur volonté de
turner à la table des négociations pour parvenir à une
sion politique. Il est de mise dans certains milieux de
grer les succès de la FORPRONU. Le fait est que les
ions Unies, par le biais de la FORPRONU, du HCR et
autres organismes, ont sauvé des dizaines de milliers de
s des trois dernières années. Jusqu'à présent, le conflit,
menaçant de s'étendre à l'ensemble des Balkans, a été
ntenu. Mais la FORPRONU ne peut seule imposer une
ix que les parties ne sont pas disposées à accepter. Pas
us que les forces des Nations Unies ne peuvent rester à
mais en Bosnie. Nous devons tous reconnaître que la
ursuite des combats en Bosnie jette le doute sur la
ésence des forces des Nations Unies, qui exige un niveau
imum de consentement de la part des parties.

Néanmoins, l'appui total de mon gouvernement à la
ORPRONU se reflète dans sa décision de fournir des
ntingents en vue de constituer la force de réaction rapide
est en cours de déploiement à l'heure actuelle. Nous
ouhaitons que les autorités de la région coopèrent pleine-
ment pour veiller à ce que le déploiement s'effectue sans
ard. Mais, en l'absence d'une volonté de négociation des
rties, la FORPRONU ne peut imposer un règlement.

La structure d'une solution politique existe déjà. Nous
avons reconnaître que le temps des négociations tire à sa
in.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) :
La délégation chinoise est profondément préoccupée et
nquiète de l'aggravation récente du conflit en Bosnie-
ertégovine, et, en particulier, de la nouvelle détérioration
e la situation dans la zone de sécurité de Srebrenica, la
ention de membres de la Force de protection des Nations
Unies (FORPRONU), l'aggravation de la situation humani-
taire et l'augmentation du nombre de réfugiés. Nous
emandons énergiquement aux parties intéressées d'appli-
uer un cessez-le-feu immédiat et d'arrêter toutes les
ostilités à Srebrenica afin d'éviter une nouvelle escalade
u conflit.

La résolution que le Conseil vient d'adopter vise à
protéger la zone de sécurité de Srebrenica, ainsi que la vie
et la sécurité des civils dans la région, à arrêter les offensi-
ves contre la FORPRONU et à empêcher une nouvelle
aggravation de la situation humanitaire sur le terrain. La
délégation chinoise a, en conséquence, voté pour la résolu-
tion.

Cependant, nous avons des réserves lorsqu'il s'agit de
prendre des mesures coercitives en vertu du Chapitre VII
de la Charte, comme cela est énoncé dans la résolution, et
nous sommes également préoccupés et troublés par les
graves conséquences politiques et militaires qui pourraient
découler des actes autorisés par la résolution — en particu-
lier, que la force de maintien de la paix puisse ainsi devenir
partie au conflit et, partant, perde sa raison d'être.

Je souhaite réaffirmer que la délégation chinoise a
systématiquement considéré que seules des négociations
pacifiques et des consultations, sur une base juste et raison-
nable, peuvent aboutir à une solution durable acceptable
pour tous à la question de l'ex-Yougoslavie, y compris la
question de Bosnie-Herzégovine. Nous prions instamment,
une fois de plus, les parties au conflit de coopérer avec la
communauté internationale et avec la FORPRONU et de
regler leur différend par des moyens pacifiques.

Nous espérons également que la communauté interna-
tionale redoublera d'efforts diplomatiques et politiques afin
de créer un environnement favorable pour des négociations
pacifiques dans la région de l'ex-Yougoslavie, continuera
de faire avancer le processus d'un règlement politique
d'ensemble de la question de l'ex-Yougoslavie, et ne
prendra pas de décisions qui risquent d'exacerber les
tensions sur le terrain.

M. Rovensky (République tchèque) (*interprétation de
l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la
première fois que ma délégation prend la parole en séance
officielle du Conseil de sécurité ce mois-ci, je voudrais
vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil
de sécurité pour le mois de juillet.

La délégation tchèque condamne énergiquement
l'offensive menée par les forces des Serbes de Bosnie
contre la zone de sécurité de Srebrenica. Durant les
combats, les forces serbes de Bosnie ont occupé la ville de
Srebrenica, attaqué à l'artillerie lourde les positions de la
Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et
détenu un certain nombre de membres de la FORPRONU.
Plus de 20 000 civils ont fui Srebrenica face à l'assaut des
forces serbes de Bosnie, et ils se trouvent maintenant au
centre d'une grave crise humanitaire. L'attaque menée par
les Serbes de Bosnie contre Srebrenica est totalement
inacceptable, et nous la condamnons énergiquement.

Dans le même temps, nous saluons la bravoure du
bataillon néerlandais de la FORPRONU qui, de façon très
courageuse, a résisté à l'assaut des forces serbes de Bosnie

largement supérieures en nombre, et qui maintenant fournissent une assistance humanitaire aux réfugiés de Srebrenica.

Nous ne saurions sous-estimer l'importance de l'attaque menée par les Serbes de Bosnie contre Srebrenica pour l'ensemble de la situation et les régions voisines et ses incidences sur cette situation. Cette attaque constitue une grave escalade du conflit en Bosnie-Herzégovine. Pour la première fois, une zone de sécurité proclamée par les Nations Unies a été occupée. Ce faisant, les Serbes de Bosnie ont franchi un nouveau seuil dangereux. Il est clair qu'ils mettent à l'épreuve la patience et la détermination de la communauté internationale pour voir jusqu'où ils peuvent pousser et intimider en toute impunité.

L'expérience passée montre que le statut des zones de sécurité est imparfait — toute la notion en est d'ailleurs imprécise —, mais ces zones constituent une partie importante de notre politique visant à protéger les civils frappés par le conflit terrible qui fait rage en Bosnie.

La dernière offensive des Serbes de Bosnie montre une fois de plus que, face à leur volonté de s'approprier de plus en plus de territoire, les souffrances de milliers de civils innocents n'ont aucune signification pour eux. Le Conseil de sécurité ne saurait méconnaître cette attitude. Il importe donc de voir comment le Conseil de sécurité va réagir à cette situation.

La résolution que nous venons d'adopter condamne, à juste titre, les Serbes de Bosnie pour leur offensive et leur détention de membres de la FORPRONU. Elle formule également un certain nombre d'exigences. Elle exige que les Serbes de Bosnie cessent immédiatement leur offensive et se retirent sur-le-champ de Srebrenica. Elle exige que les Serbes de Bosnie libèrent immédiatement et inconditionnellement tous les membres de la FORPRONU qu'elles gardent en détention.

Elle formule par ailleurs un certain nombre d'exigences. Elle exige que les Serbes de Bosnie cessent leur offensive et se retirent immédiatement de Srebrenica. Elle exige que les Serbes de Bosnie libèrent immédiatement et inconditionnellement tous les membres de la FORPRONU qu'ils gardent en détention. Elle exige le libre accès pour les réfugiés. Elle exige que les deux parties respectent le statut de la zone de sécurité de Srebrenica ainsi que l'Accord du 18 avril 1993 sur la démilitarisation de Srebrenica, que, malheureusement, ni l'une ni l'autre des parties n'ont respecté par le passé.

Les exigences contenues dans la résolution du Conseil de sécurité que nous venons d'adopter sont justes et elles doivent être satisfaites. Cependant, l'expérience a montré — et pas seulement dans le cas de la Bosnie-Herzégovine — que si nos exigences ne s'accompagnent pas d'une détermination véritable et de la volonté de les faire respecter, elles resteront sans effet.

La partie à laquelle la résolution d'aujourd'hui s'adresse plus particulièrement le sait et je suis certain que ses dirigeants pèseront soigneusement notre réaction face à leur défi. Si aujourd'hui nous n'avons fait qu'adopter une nouvelle résolution pleine d'exigences ne reposant pas sur notre volonté de les voir satisfaites, nous ferons plus de mal que de bien, non seulement pour la situation en Bosnie-Herzégovine, mais également pour la position du Conseil de sécurité. Les Serbes de Bosnie seront confortés dans leur conviction que les résolutions du Conseil de sécurité ne sont que tiges de papier. Ils seront tentés de recommencer ce qu'ils ont fait à Srebrenica, à Zepa, à Gorazde et dans les autres zones dites de sécurité, en sachant qu'ils peuvent le faire en toute impunité.

Nous sommes convaincus qu'à la suite de l'offensive lancée par les Serbes de Bosnie contre la zone de sécurité de Srebrenica, les Nations Unies et le Conseil de sécurité devraient réfléchir à ce qu'ils veulent obtenir en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région, ainsi qu'à la question de savoir si la capacité et la volonté nécessaires existent pour y parvenir. S'ils arrivent pour finir à la conclusion que leurs objectifs ne peuvent être atteints, faute des ressources, de la coopération ou de la volonté nécessaires, alors ils doivent envisager d'autres possibilités.

L'attitude des parties en Bosnie fait qu'il est difficile à la FORPRONU de s'acquitter de son mandat. Bien sûr, la responsabilité de cette situation incombe essentiellement à la partie serbe de Bosnie, qui affiche un total mépris pour la vie humaine et les efforts de la communauté internationale, notamment pour les décisions du Conseil de sécurité visant à mettre fin au conflit.

En réalité, la FORPRONU se trouve poussée dans une mauvaise direction. Au lieu de prendre part à la solution du conflit, la FORPRONU est dangereusement près de devenir partie au conflit.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la République tchèque de ses aimables paroles qu'il m'a adressées.

Mme Canas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Argentine a été consternée par la nouvelle de l'offensive militaire des forces serbes de Bosnie contre la zone de sécurité de Srebrenica. C'est une étape très importante dans l'escalade du conflit en Bosnie-Herzégovine. Face à de tels événements, le Conseil de sécurité ne pouvait garder le silence. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la résolution qui vient d'être adoptée. Avec ce message, nous entendons montrer clairement que le Conseil de sécurité refuse de prendre pour un fait accompli la prise de Srebrenica et qu'il appuie pleinement les forces de la FORPRONU sur le terrain et leurs efforts pour remédier à la situation critique dans laquelle se trouve la population civile de cette enclave. Les souffrances de cette population qui, une fois de plus, est obligée de chercher un nouveau refuge, sont un sujet de grave préoccupation.

Ma délégation condamne dans les termes les plus vigoureux les restrictions et les attaques dont fait l'objet le personnel de la FORPRONU, et qui entraînent très souvent la détention ou la mort de ses membres. À cet égard, nous tenons à rendre tout particulièrement hommage au contingent néerlandais pour l'excellent travail qu'il fait dans cette situation extrêmement difficile. Avec les autres membres du Conseil de sécurité, nous exigeons des Serbes de Bosnie qu'ils libèrent immédiatement et inconditionnellement tous les membres de la FORPRONU détenus.

Srebrenica doit être rétablie dans son statut tel qu'il est défini par l'Accord conclu entre les parties en avril 1993. C'est la raison pour laquelle, dans l'actuelle résolution, le Conseil prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet; et nous engageons les parties à coopérer dans ce sens. Les dirigeants des deux parties doivent comprendre que la solution politique est la seule issue au conflit. Les souffrances de leurs populations et les appels de la communauté internationale devraient pousser les parties à renoncer définitivement aux moyens militaires.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Honduras.

C'est avec inquiétude que la délégation du Honduras a pris connaissance des derniers événements en Bosnie-Herzégovine. Elle juge parfaitement inacceptable la prise de Srebrenica par les forces serbes de Bosnie, acte qui viole les résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies en 1993 conférant à Srebrenica le statut de zone de sécurité. De même, ma délégation déplore que les forces serbes de Bosnie, lors de leur offensive sur Srebrenica, aient lancé des attaques contre le personnel de la FORPRONU dont elles détiennent certains membres.

Ce sont là des événements déplorables qui appellent la condamnation de la communauté internationale. Aussi ma délégation engage-t-elle les forces serbes de Bosnie à respecter le statut de zone de sécurité de Srebrenica, conformément à l'Accord du 13 avril 1993, à cesser sur le champ leurs offensives contre les zones de sécurité et à libérer immédiatement et inconditionnellement le personnel de la FORPRONU qu'elles gardent en détention. En outre, ma délégation lance un appel aux parties afin qu'elles fassent tout leur possible pour régler la situation critique en Bosnie-Herzégovine grâce à un règlement pacifique d'ensemble et elle les prie instamment de coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec les autres organisations humanitaires afin d'alléger les souffrances de la population civile touchée.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 14 h 30.